

Contrat de Coaching

Nom, prénom :

Date de début : de fin :

Format des séances : à distance
 en présentiel Lieu :

Fréquence : Durée :

Tarif horaire : Forfait :

MODALITÉS

Séance de contact	La première séance dure environ une heure. Le client (ci-après coaché) et le coach discutent des objectifs spécifiques que le coaché souhaite atteindre, de leurs responsabilités mutuelles et des modalités de collaboration.
Nombre de séances	Afin d'assurer des conditions minimales de succès, il est demandé au coaché de s'engager pour un minimum de 10 séances.
Fréquence et durée	En règle générale, la fréquence des séances est hebdomadaire ou bimensuelle et la durée varie entre une et deux heures. Cela peut être adapté en fonction des besoins du coaché.
Honoraires	Le tarif horaire est de <input type="text"/> CHF. Le forfait pour 10 séances est de <input type="text"/> CHF. Les séances sont payables au comptant lors de chaque séance (Twint accepté). Pour les forfaits, la totalité du montant est due d'avance.
Préparation	Au plus tard 24 heures avant chaque séance, le coaché transmet au coach sa préparation de séance par e-mail. Un formulaire lui est fourni à cet effet.
Tâches	Le coaché s'engage à réaliser entre les séances une ou plusieurs tâches négociées avec le coach. Une tâche est une action que le coaché s'engage à effectuer afin de se mettre en action rapidement en vue d'atteindre ses objectifs. Le coaché peut proposer une tâche sur laquelle le coach pourra le challenger, ou le coach peut suggérer des pistes d'action, mais c'est le coaché qui décide d'y donner suite ou non. Le coaché est toujours libre d'accepter, de négocier ou de refuser une tâche. En principe, une tâche acceptée doit être réalisée.
Rendez-vous	Le coaché annonce tout imprévu ou empêchement au moins 24 heures à l'avance ; dans le cas contraire, la séance est due. Des séances par téléphone ou par internet peuvent aussi être organisées.
Confidentialité	Le coach s'engage à garder strictement confidentielles toutes les informations reçues du coaché.
Résiliation	Le coaché peut mettre fin au contrat de coaching en tout temps par le biais d'une communication écrite (courrier ou e-mail). Dans ce cas, seules les heures effectuées sont dues, calculées sur la base du tarif horaire.
For	Le for juridique se trouve à Bramois (VS).



RESPONSABILITÉS

S'engager dans une démarche de coaching implique que le client (ci-après coaché) désire sincèrement accomplir quelque chose. Il accepte de repousser ses limites en sortant de sa zone de confort. C'est un processus d'apprentissage et de découverte, basé sur l'idée que le coaché porte en lui les réponses et les ressources nécessaires à son développement. Le coaching s'appuie sur une relation de confiance entre le coach et le coaché.

Les responsabilités du coaché :

- Tracer un portrait fidèle de la situation
- S'exprimer le plus honnêtement possible sur ses sentiments et difficultés
- Faire preuve d'ouverture
- Faire confiance à son coach et au processus de coaching
- Prendre des décisions tout au long du processus
- Respecter ses engagements
- Réaliser les actions convenues
- Fêter ses réussites

Les responsabilités du coach :

- Gérer le processus de coaching
- Découvrir, clarifier et s'aligner sur ce que le coaché veut accomplir
- Conserver au coaché sa responsabilité et son imputabilité
- Favoriser la conscience de soi chez le coaché
- Aider le coaché à clarifier sa problématique et à développer ses solutions et ses stratégies
- Stimuler les capacités du coaché
- Identifier les zones d'inerties et les obstacles à surmonter
- Maîtriser les outils du coaching
- Créer un environnement sécuritaire et respecter la confidentialité

ENGAGEMENT

La signature de cette convention indique que vous l'avez lue et que vous acceptez ces modalités de fonctionnement. Merci de m'en remettre une copie lors de la première séance ou de la retourner par e-mail avec votre signature.

Lieu, date

Nom

Signature